



# Conditions Générales de Vente

Les Conditions Générales de Vente (CGV) sont un document ayant pour vocation à régler le fonctionnement commercial de l'entreprise « La ferme Léon Ninette ». Il a été rédigé conformément à l'article L441-6 du code de Commerce.

La ferme Léon Ninette (EARL enregistrée SIRET 841 383 161 00013) se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV en publiant une nouvelle version sur son site internet. Ce règlement doit être respecté par tous : Clients, Adhérents, Stagiaires, Prestataires, Propriétaires, Promeneurs.

## ART. 1 – INSCRIPTION ET RÉSERVATION

Toutes nos activités se font sur réservation. Pour cela, vous avez plusieurs solutions :

- En vous adressant directement à la ferme
- Par mail : [lafermeleonninette@gmail.com](mailto:lafermeleonninette@gmail.com)
- Par téléphone ou SMS : 06 33 67 84 42

Un acompte de 30% minimum vous sera demandé pour valider votre réservation.

## ART. 3 – PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les tarifs de La ferme Léon Ninette sont présentés sur le site Internet, affichés sur place et sur devis pour les demandes particulières.

Les factures sont établies à l'inscription. Elles sont payées au plus tard le jour de la première prestation.

**Pour les stages, randonnées et séjours le solde devra être versé au plus tard 30 jours avant le début du séjour.**

Les prix comprennent : l'organisation, la prestation d'encadrement assurée par un moniteur diplômé d'État et/ou un professionnel. Le prêt de matériel technique et de sécurité nécessaire à la pratique de l'activité choisie si le client ne dispose pas de son matériel personnel.

Les prix ne comprennent pas : la licence fédérale.

Des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévue, figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités est égal au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre civil majoré de 2,5%. Le débiteur défaillant sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, gestion et frais bancaires de l'impayé ou du refus bancaires de 40€ minimum.

#### **ART. 4 – MODE DE PAIEMENT**

Le règlement doit être adressé et/ou libellé directement au professionnel qui assure la séance, à l'attention de La ferme Léon Ninette . Cette mention sera stipulée lors de la réservation.

Moyens de paiement acceptés : chèque, virement bancaire et espèces.

#### **ART. 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Nos activités sont ouvertes à tous.

#### **ART. 6 – ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

La ferme Léon Ninette a un RCPRO auprès de Pacifica (attestation affichée au club)

La licence FFE est obligatoire pour participer aux activités du club, sauf pour les séjours organisés pour le compte de centre de loisir.

Lors de l'inscription, l'usager a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens fédéraux, de les valider. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent sur le site de la FFE ([www.ffe.com](http://www.ffe.com)).

#### **ART. 7 – ANNULATION / INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT**

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

##### Les cours :

Tout cavalier qui souhaite annuler ou reporter une séance à laquelle il est inscrit peut le faire en prévenant les dans un délai minimum de 48h .Sinon le cours sera facturé.

***Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.***

***Tout cavalier qui ne se présente pas à une séance à laquelle il est inscrit ne pourra ni la rattraper à une date ultérieure, ni se la faire rembourser, ni obtenir une réduction ou une quelconque compensation.***

##### Les stages , randonnées et séjours :

Quelle que soit la raison de votre demande d'annulation, maladies, infection au COVID-19, accidents ou empêchements divers, la règle suivante s'applique. Plus de 61 jours avant le début du séjour, La ferme Léon Ninette garde 30% de la commande et vous rembourse 70%. De 31 à 60 jours avant le début du séjour La ferme Léon Ninette facture 50% du camp et vous rembourse 50% du solde. Moins de 30 jours avant le début du séjour, il est retenu 100% du prix du séjour, La ferme Léon Ninette n'effectuera aucun remboursement.

## **ART. 8 – ANNULATION / INTERRUPTION DE NOTRE FAIT**

### 8.1 – Annulation

L'activité peut être annulée pour des raisons de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure. Dans ce cas, une autre date vous sera proposée. Si la leçon ne peut être réalisée à une date ultérieure, la prestation est intégralement remboursée et/ou reportée sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité. Dans le cas d'une annulation par nos soins pour cause d'un nombre de participants insuffisant, les inscrits seront intégralement remboursés et ne pourront prétendre à aucune indemnité.

### 8.2 – Exclusion

La ferme Léon Ninette se réserve le droit d'exclure un participant dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe et/ou en état d'ébriété. Dans ce cas, la ou les personnes concernées ne pourront prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

Cette exclusion peut être temporaire ou définitive.

## **ART.9 – RENDEZ-VOUS**

Une heure de rendez-vous vous est systématiquement communiquée, quelle que soit la prestation réservée. Veillez à anticiper votre trajet de manière à être ponctuel.

Pour les séances d'équitation, nous vous demandons d'arriver 30 minutes avant la séance, afin d'avoir le temps de préparer votre monture (aller la chercher au pré le cas échéant, la panser et la harnacher). Prévoyez un temps équivalant après la séance pour lui faire les soins nécessaires avant de pouvoir la ramener au pré.

En cas de retard de votre part, votre séance se terminera à l'heure prévue à l'origine, afin de ne pas pénaliser les personnes suivantes. Aucun remboursement ou indemnité ne sera exigible.

## **ART. 10 – ENCADREMENT DES JEUNES (MINEURS)**

Les enfants mineurs doivent être accompagnés par un adulte responsable.

Si cet adulte n'est pas le représentant légal des enfants, une attestation de délégation de pouvoir pourra être demandée.

## **ART. 11 – CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES**

Les mesures de traitement des données personnelles mises en œuvre dans notre établissement respectent la réglementation européenne.

## **ART. 15 – HYGIÈNE – SÉCURITÉ – RESPONSABILITÉS**

La Ferme Léon Ninette décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou de perte de matériel.

Garderie : la surveillance des enfants est liée à leur activité équestre. En dehors de ce cadre, les enfants mineurs sont sous la responsabilité et la surveillance de leur accompagnant majeur autorisé.

Soins aux chevaux, pratique autour du cheval : un pansage soigné des montures est exigé.

Locaux : en cas de dégradation des locaux, la remise en état sera facturée 45€ de l'heure au(x) responsable(s) des souillures (coût d'intervention des sociétés spécialisées).

Matériel : le matériel de sellerie qui vous est confié doit être rendu propre et en bon état. Toute dégradation hors usure normale vous sera facturée.

#### **ART. 16 – DROIT À L'IMAGE**

Un document vous sera remis pour autoriser ou non la Ferme Léon Ninette à diffuser ces images sur les réseaux sociaux et son site internet (ou tout autre support) à des fins pédagogiques et publicitaires.

#### **ART. 17 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE**

Pour tout différent relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes CGV, il est fait attribution de compétences au Tribunal de Grenoble, dont dépend le siège social de la Ferme Léon Ninette.

#### **ART. 18 - ACCEPTATION DU CLIENT**

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à la ferme Léon Ninette, même si le gérant en a eu connaissance.

#### **ART. 19 - FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la Ferme Léon Ninette ou des Adhérents, Promeneurs ou Propriétaires sera entièrement dérogée dans le cas où l'inexécution ou le retard dans l'exécution de l'une ou plusieurs obligations prévues au présent règlement résulterait d'un cas de force majeure.

#### **ART. 20 - OBSERVATIONS, SUGGESTIONS, RECLAMATIONS**

Tout adhérent désireux de présenter une observation, suggestion, réclamation qu'il estime motivée concernant les présentes CGV peut s'adresser par écrit au gérant.

#### **ART. 21 – DURÉE**

Les présentes CGV sont valides sans limitation de durée ou jusqu'à édition d'une nouvelle version les remplaçant.

## **ART. 22 – AGREMENT**

En validant leur commande, les Adhérents, Promeneurs et Propriétaires reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les dispositions.

Fait à Châtel en Trièves le 30/12/2022  
EARL la Ferme Léon Ninette  
Barthalay Eric et Colin Valérie